

Questions orales

Toutefois, depuis environ six mois une action en vertu du Trade Act a été prise aux États-Unis à la suite de la décision qu'ont prises certaines associations américaines de pêcheurs sur la côte ouest, mais cela concernait le poisson de fond. Du fait de cette décision, de vives instances nous ont été présentées au sujet des subventions qui sont actuellement versées pour certaines prises aux pêcheurs de la côte est. Il y a eu des discussions à ce sujet. Mon collègue, le ministre des Pêches et de l'Environnement et moi-même essayons de trouver un moyen d'arriver à une entente satisfaisante avec les États-Unis qui permettra d'abandonner progressivement ces subventions, mais sans solliciter de compensation dans l'avenir prévisible.

LES NÉGOCIATIONS DU GATT CONCERNANT LES TARIFS SUR LES PRODUITS DE LA PÊCHE

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre et président du Conseil privé, qui s'occupe des négociations du GATT. Peut-il dire à la Chambre si le gouvernement prend des mesures pour trouver d'autres débouchés pour nos produits de poissons au cas où cette question irait plus loin? Je songe par exemple à la possibilité que le ministère des Pêches et de l'Environnement et le ministère de l'Industrie et du Commerce cherchent d'autres débouchés.

A cet égard, le vice-premier ministre peut-il dire quels progrès ont été accomplis aux négociations du GATT, où le Canada s'efforce, semble-t-il, d'obtenir des réductions tarifaires pour nos produits de pêche, surtout sur le marché commun européen, qui constituerait un bon marché pour le Canada si le tarif de 15 p. 100 était réduit ou supprimé? Quelles mesures le gouvernement prend-il pour éviter que nous soyons pris de court si cette menace est faite ou mise à exécution?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, mis à part notre différend relatif aux frontières avec les États-Unis, la délégation canadienne aux négociations de Genève s'efforce d'obtenir de meilleurs débouchés, non seulement pour nos produits de la pêche, mais aussi pour nos produits agricoles dans la communauté européenne et sur d'autres marchés qui nous intéressent, notamment le Japon.

Nous n'avons pas encore obtenu les résultats que nous désirons, non pas parce que nos associés ont pris une décision définitive quelconque, mais plutôt parce que les négociations n'ont pas encore abouti et que les décisions n'ont pas encore été prises et que les offres n'ont pas encore été faites. Nous y travaillons encore.

LES ENTRETIENS AVEC LES ÉTATS-UNIS AU SUJET DE L'ENTENTE SUR LES PÊCHES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires

[M. Jamieson.]

extérieures. Vu l'influence des membres du Congrès, tant à la Chambre des représentants qu'au Sénat, qui demandent que le gouvernement américain exerce des représailles tarifaires à l'égard du poisson canadien et la possibilité qu'ils obtiennent gain de cause non seulement au Congrès des États-Unis, mais aussi auprès de l'administration américaine, quelles mesures le ministre ou le gouvernement ont-ils prises pour rencontrer ces membres du Congrès et ces sénateurs pour avoir au moins quelques discussions utiles avant que les deux Chambres du gouvernement américain n'adoptent une résolution quelconque à ce sujet?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, évidemment, un certain nombre d'instances ont été faites tant officielles qu'officieuses. Encore une fois, c'est là une question complexe en ce sens que la loi sur les échanges commerciaux dont j'ai parlé permet à toute partie lésée d'entamer des poursuites qui obligent les autorités à agir. Voilà la situation dont je parlais en réponse à la question posée par le député de Saint-Jean-Ouest.

Pour ce qui est des instances faites aux membres du Congrès, le collègue du député, le député d'Esquimalt-Saanich a fait valoir vendredi qu'il pourrait être utile de réunir l'Association parlementaire canado-américaine. Je crois que le président de la section canadienne de cette Association, le député de Gloucester a entrepris des démarches dans ce sens. J'aimerais, par exemple, que les députés de tous les côtés discutent de la chose avec les membres du Congrès en question.

* * *

LES PÊCHERIES

LA PROTECTION DES PÊCHEURS CANADIENS DANS LE SECTEUR DU BANC GEORGES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma dernière question supplémentaire s'adresse au ministre des Pêches et de l'Environnement. Puisque l'accord provisoire concernant le banc Georges ne tient plus, pourrais-je lui demander quelles instructions ont été données aux pêcheurs canadiens et quelle protection on va leur assurer? Je parle, bien sûr, de l'attitude très dangereuse que nous avons adoptée à cet égard.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, rien n'a changé en ce sens que les pêcheurs canadiens continuent à pêcher en se conformant aux règlements canadiens. En cas d'infractions, ce sont des navires canadiens qui patrouilleront et interviendront. Dans le secteur du banc Georges, qui fait l'objet du litige, les Américains assureront la surveillance de leurs propres flottes. Rien n'a changé et c'est ce que stipulaient fort clairement les notes que nous avons échangées.